

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2800

présenté par

M. Biteau, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon,
M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry, Mme Voynet et les
membres du groupe Écologiste et social

ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter l'alinéa par l'alinéa suivant :

L'article I ter ne s'applique pas aux installations d'élevage qui n'ont pas mis en place de pratiques
d'amélioration du bien-être animal et qui n'offrent pas d'accès à l'extérieur pour les animaux

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que nos politiques publiques encouragent des modèles d'élevage vertueux
pour les agriculteurs et la société.